

PERIGNY, le 19 avril 2006

Subdivision Environnement industriel,
Ressources minérales et Energie
Z.I - 7, rue A. Bergès
17184 PERIGNY CEDEX
Tél. : 05.46.51.42.00 - Fax : 05.46.51.42.19
Mél : sub17.drire-poitou-charentes@industrie.gouv.fr

INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

AUTO PIECES SYLVAIN
à Aytré
Agrément VHU

Rapport de l'Ingénieur Subdivisionnaire,

Par dossier du 24 mars 2006, M. Sylvain SENCE, gérant de la société AUTO PIECES SYLVAIN, sollicite l'obtention de l'agrément prévu à l'article 9 du décret du 1^{er} août 2003 relatif aux démolisseurs de véhicules hors d'usage. Le dossier comprend :

- les renseignements relatifs à l'identification de la société,
- l'engagement du demandeur de respecter les obligations du cahier des charges des démolisseurs de véhicules usagers,
- la référence à l'arrêté préfectoral d'autorisation,

A l'examen des pièces, il apparaît que le dossier répond aux dispositions de l'arrêté ministériel du 15 mars 2005 à l'exclusion du certificat de conformité réalisé par un organisme tiers accrédité. Le demandeur s'est engagé à nous transmettre ce document dès réception après avoir pris rendez-vous avec EURO-QUALTE SYSTEM.

Cet établissement dispose de l'arrêté préfectoral du 11 décembre 1991 (remplaçant celui du 10 avril 1981) qui impose les prescriptions de la circulaire ministérielle du 10 avril 1974 mais cependant nécessite quelques précisions additionnelles incluses dans le projet ci-joint.

Dans ces conditions et sous réserve de la présentation du document manquant, nous proposons qu'une suite favorable soit accordée à la demande d'agrément, par arrêté préfectoral complémentaire dont projet ci-joint et après avis du Conseil Départemental d'Hygiène.